Nations Unies S/2016/422



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 avril 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à mon rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) en date du 6 janvier 2016 (S/2016/11), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la question des mesures de confiance et sur le rôle d'appui que joue l'UNFICYP à cet égard, deux éléments dont le Conseil de sécurité a souligné l'importance [voir résolution 2263 (2016)]. Ainsi que je l'expose en détail dans le rapport susmentionné, l'UNFICYP apporte une aide précieuse, en particulier dans le domaine du déminage.

Je remercie le Conseil de sécurité de l'appui résolu qu'il a apporté en approuvant, puis en prorogeant, l'accord de coopération entre l'UNFICYP et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en 2015 (voir S/2015/495 et S/2015/661). Le déploiement temporaire, de mai à novembre 2015, d'une équipe de déminage cambodgienne sous les auspices de l'UNFICYP a permis de détruire des matières dangereuses, de déclarer que des champs de mines ne représentaient aucune menace et de préparer la voie à l'ouverture de points de passage. Surtout, il a permis de créer un climat de confiance entre les parties à un moment crucial et de renforcer la confiance de la population quant à la perspective d'un accord.

Il reste plusieurs zones minées connues à Chypre, dont quatre dans la zone tampon. Je propose dès lors de conclure un accord de coopération permanent entre les deux missions, pour une période initiale d'un an et dans les limites des effectifs militaires autorisés de la FINUL, étant entendu que l'unité ainsi créée continuerait de relever principalement de la FINUL. Cela permettrait de déployer à Chypre, de façon rapide et souple, dès que nécessaire et sous réserve des besoins de la FINUL dans sa zone d'opérations, une équipe qui accomplirait des missions ponctuelles et de courte durée.

Je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir officialiser un tel accord, selon les mêmes modalités qui ont régi le déploiement fructueux d'une équipe de démineurs cambodgiens de la FINUL en 2014 et 2015.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

16-06850 (F) 090516 090516



